

ferme, mais il doit retourner le 1er mai. Il est tout à fait ridicule de reprendre un tel homme dans l'armée, puisque le moindre accident lui serait probablement fatal. En outre, s'il reste là-bas six mois ou un an, ce qui coûtera cher à l'Etat, il sera probablement réformé et, selon toute probabilité, s'il était victime d'un accident pendant qu'il est de service, il deviendrait un pensionné et l'Etat verserait une pension jusqu'à la fin de ses jours à un homme qui n'aurait jamais dû être accepté dans l'armée.

Le ministre peut-il dire si étude a été faite de la proposition énoncée à la Chambre il y a quelque temps, à propos de la fusion des services médicaux des forces armées et de la question de savoir si nous continuerons à avoir trois groupes de médecins, un groupe pour chaque arme, ou si le Gouvernement a modifié sa façon de voir à ce sujet? Je voudrais savoir aussi si le cabinet a reçu le rapport de la Commission de recrutement et de répartition des médecins, et s'il a l'intention ou non de le déposer, et je l'invite à faire tous les commentaires qui peuvent lui paraître opportuns maintenant au sujet de la question de savoir s'il convient ou non, selon lui, de donner suite au rapport et si, dans ce cas, on nuirait au service.

M. ADAMSON: Le ministre veut-il répondre à ces questions maintenant?

M. BLACKMORE: Le 14 février, le ministre a fait des remarques qui méritent de retenir l'attention. Puis-je citer quelques passages de la page 479 du *hansard*? Voici ce qu'il a d'abord dit au sujet des soldats:

Ils ne veulent pas la charité mais ils veulent savoir de quelle façon on leur viendra en aide et comment leurs services seront reconnus, en tenant compte du fait qu'ils ont passé plusieurs années loin du pays.

Et plus loin, en parlant des trois services de la défense:

...les trois services prennent et se proposent de continuer à prendre un vif intérêt aux projets de rétablissement des soldats, des marins et des aviateurs.

Et ceci encore:

...mais il s'agit pour les services d'établir quelle serait la meilleure méthode à adopter en vue du rétablissement et de la démobilisation et de l'aide à accorder à ceux qui resteront en uniforme pour un temps considérable par suite de certains services militaires qui cependant ne seront pas d'une nature aussi urgente que ceux qui nous incombent cette année. En un mot, il s'agira d'aider ces hommes à se préparer en envisageant le moment où ils seront libérés et où ils retourneront à la vie civile.

Et il ajoute en parlant des hommes qu'il entend mettre à la tête des affaires des soldats revenus au pays:

...d'hommes qui comprendront les problèmes, les aspirations, les besoins et les ambitions de ces jeunes gens.

Ces remarques trouvent un écho sympathique dans les cœurs de tous les soldats et de tous ceux qui s'intéressent à eux. La question que tout le monde se pose est celle de savoir quelle chance un soldat aura après la guerre. Pourra-t-il trouver de l'emploi? Pourra-t-il vivre dans le confort s'il y a trop peu d'emplois à distribuer, s'il ne peut trouver du travail? Pourra-t-il se livrer à la production comme cultivateur, fabricant, commerçant et vendre ses produits à des prix qui, le coût de production payé, lui laisseront une rémunération suffisante pour faire vivre sa famille? Le ministre s'est trop vaguement exprimé. On a fait beaucoup de vagues promesses aux soldats de la dernière guerre. On devait donner des "maisons aux héros" et autres promesses de ce genre. Il faudrait prendre au sujet des soldats de la guerre actuelle des engagements plus précis que ceux-là. Que le ministre s'explique.

Permettez-moi de lui poser plusieurs questions. Qu'il y réponde franchement, avec précision et qu'il entre dans les détails, comme il l'a fait pour d'autres questions qui lui ont été posées.

En ma qualité de simple citoyen, de père de soldats, de représentant des pères, mères, frères, sœurs, amis et fiancées de soldats, je désire poser ces questions au ministre et lui demander qu'il y réponde en cette enceinte, avant la fin du présent débat.

Tant que le ministre remplira ses fonctions dans le cabinet actuel ou dans des cabinets ultérieurs: premièrement, prendra-t-il ici et dès maintenant l'engagement d'insister pour que ses collègues adoptent des mesures en vue de stimuler et de répartir la production des denrées et des services canadiens qui assureront d'abord que tout membre des forces armées du Canada aura de l'emploi ou que, s'il ne peut en trouver, il sera à l'abri du besoin et de la crainte. Deuxièmement, que chaque homme et chaque femme libérés de l'armée et occupant un emploi touchent un revenu stable et suffisant pour leur assurer une ample subsistance. Troisièmement, que chaque producteur puisse vendre ses denrées à des prix stables et équitables, propres à lui assurer la prospérité, la sécurité et la liberté. Quatrièmement, que le revenu national du Canada soit maintenu à un niveau d'au moins \$8,500,000,000 après la guerre. Cinquièmement, que ces avantages soient réalisés sans qu'il en résulte une augmentation des impôts ou de la dette publique.

En considération de ceux qui ont sacrifié leur vie et des autres qui risquent aujourd'hui